

Conseil Municipal du 19 décembre 11

Compte-rendu succinct

des délibérations devant être présentées au vote
(Article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 13 décembre 2011) s'est réuni en Mairie de Saint-Egrève, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Catherine KAMOWSKI Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

Catherine KAMOWSKI, Daniel BOISSET, Evelyne JOYAUD, Emmanuel ROUX, Geneviève REYNIER, Jean-Louis TIRARD, Catherine HADDAD, Pierre PAILLARDON, Jacqueline PAULHAN, Antoine FRISARI, Geneviève DUCARRE, Gilles EYMERY, Claire JOURDAN-SESTIER, Roger GENEVOIS, Ridha BEN KAAB, Corinne MEUNIER, Benjamin COIFFARD, Jeanne FORESTIER, Bernard BRESO, Laurence FROISSARD, Laurent MORELLE, Evelyne CASSANELLI, Stéphane COLSON, Véronique JAUBERT (jusqu'à la 19^e délibération), Christophe BONAL, Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG (jusqu'à la 23^e délibération), Denise MONZIES, Pierre FRANCOU, Mathilde DUBESSET, Jean-Pierre MOY.

Etaient excusés :

- Laurent MORELLE qui donne procuration à Jean-Louis TIRARD
- Véronique JAUBERT qui donne procuration à Corinne MEUNIER (à partir de la 20^e délibération)
- Jacques STOLZENBERG qui donne procuration à Olivier GONNARD (à partir de la 24^e délibération)

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Denise MONZIES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. FINANCES- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2011- 3ÈME AFFECTATION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **REPARTIT** les subventions de fonctionnement (article 65748) telles que détaillées ci-dessous :

NOM DE L'ORGANISME BENEFICIAIRE	MONTANT (en euros)
Association Familiale	12 000,00 €
ACDA	270,00 €
Agence Locale de l'Energie et du Climat	1 000,00 €

TOTAL subventions affectées	13 270,00 €
------------------------------------	--------------------

Intervention :

E. CASSANELLI

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

2. SOLIDARITE TELETHON- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser une subvention de 90€ dont le montant correspond à l'intégralité des recettes liées aux entrées de la séance de cinéma « Oxygène », du 6 décembre 2011, à l'AFM Téléthon.
- **DIT** que la dépense sera prélevée sur les crédits de fonctionnement du service culturel

Intervention :

C. MEUNIER

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

3. FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** par chapitre le Budget Primitif Principal 2012 de la Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

➤ Section de Fonctionnement	25 237 900,44 €uros
➤ Section d'Investissement	11 396 111,20 €uros

Interventions :

C. KAMOWSKI, Evelyne JOYAUD, Emmanuel ROUX, Geneviève REYNIER, Jean-Louis TIRARD, Catherine HADDAD, Pierre PAILLARDON, Jacqueline PAULHAN, Antoine FRISARI, O. GONNARD, JP. MOY

RESULTAT DU VOTE

◆ CONTRE	6 Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Denise MONZIES, Pierre FRANCOU
◆ ABSTENTION	2 Mathilde DUBESSET, Jean-Pierre MOY
◆ POUR	25

4. FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET VILLE ANNEXE ECONOMIQUE "GESTION LOCATIVE ET AMENAGEMENT DE ZONES"

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** par chapitre le Budget Primitif 2012 de la Ville annexe Economique « Gestion Locative et Aménagement de zones » qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

➤ Section de Fonctionnement	210 200 €uros
➤ Section d'Investissement	63 480 €uros

Interventions :

C. KAMOWSKI, Evelyne JOYAUD, Emmanuel ROUX, Geneviève REYNIER, Jean-Louis TIRARD, Catherine HADDAD, Pierre PAILLARDON, Jacqueline PAULHAN, Antoine FRISARI, O. GONNARD, JP. MOY

RESULTAT DU VOTE

◆ CONTRE	6	Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Denise MONZIES, Pierre FRANCOU
◆ POUR	27	

5. FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET VILLE ANNEXE EAU

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** par chapitre le Budget Primitif 2012 de la Ville annexe Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

➤ Section de Fonctionnement	1 950 320 €uros
➤ Section d'Investissement	1 906 150 €uros

Interventions :

C. KAMOWSKI, Evelyne JOYAUD, Emmanuel ROUX, Geneviève REYNIER, Jean-Louis TIRARD, Catherine HADDAD, Pierre PAILLARDON, Jacqueline PAULHAN, Antoine FRISARI, O. GONNARD, JP. MOY

RESULTAT DU VOTE

◆ ABSTENTION	6	Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Denise MONZIES, Pierre FRANCOU
◆ POUR	27	

6. FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer aux taux des 3 taxes un coefficient de variation proportionnelle égale à 1 et d'adopter pour l'année 2012, les taux ci-après :

	TAUX 2012
➤ <u>Taxe d'Habitation (TH)</u>	14,50
➤ <u>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)</u>	22,53
➤ <u>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)</u>	79,40

Interventions :

C. KAMOWSKI, Jean-Louis TIRARD

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

7. FINANCES- ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL DE SAINT EGREVE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser l'indemnité de conseil au Trésorier Principal de Saint Egrève à hauteur de 30 % du taux maximum, à compter du 1er janvier 2012.

Interventions :

C.KAMOWSKI, JL. TIRARD, JP. MOY,

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

8. FINANCES- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT- 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **REPARTIT** les subventions de fonctionnement (article 65748) telles que détaillées en annexe à la présente délibération.
- **VOTE** la subvention de fonctionnement au CCAS (article 657362) pour un montant de 789 937 €uros.

Intervention :

E. CASSANELLI

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

9. FINANCES- PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA REALISATION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS AIDES, SIS PLACE POMPEE, PAR LA SOCIETE D'HABITATION DES ALPES- PLURALIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser une participation financière à la Société d'habitation des Alpes- Pluralis pour un montant total de 94 167 €uros, au titre de l'opération de logements sociaux sise place Pompée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce versement.

Intervention :

L. FROISSARD

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

10. FINANCES- PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'OPERATION D'ACQUISITION/ AMELIORATION D'UN T3, SIS AU 10 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, PAR LA SOCIETE ACTIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser une participation financière de 6000 €uros à ACTIS pour son opération d'acquisition/ amélioration d'un logement de type 3, sis au 10 avenue du Général de Gaulle.

Intervention :

L. FROISSARD

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

11. TARIFS DE L'EAU A COMPTER DU 1ER JANVIER 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte** les tarifs de vente de l'eau potable à compter du 1er janvier 2012 selon les montants figurant au tableau ci-après :

	TARIFS à compter du 1er janvier 2012 en H.T.
Prix de l'eau au M ³	0,8383 €
Frais fixe consommation inférieure ou égale à 500 m ³	11,97 €
Frais fixe consommation de 501 à 1 000 m ³	103,10 €
Frais fixe consommation de 1 001 à 3 000 m ³	206,20 €
Frais fixe consommation de 3 001 à 5 000 m ³	309,30 €
Frais fixe consommation de 5 001 à 7 000 m ³	412,40 €
Frais fixe consommation de 7 001 à 9 000 m ³	618,60 €
Frais fixe consommation supérieure à 9 000 m ³	824,80 €
Ouverture de contrat (abonnement)	41,16 €
Location compteur D.N. 15 mm	8,79 €
Location compteur D.N. 20 mm	10,31 €
Location compteur D.N. 25 mm	25,28 €
Location compteur D.N. 30 mm	25,99 €
Location compteur D.N. 40 mm	44,03 €
Location compteur D.N. 50 mm	81,34 €
Location compteur D.N. 60 mm	90,95 €
Location compteur D.N. 80 mm	98,72 €
Location compteur D.N. 100 mm	116,59 €
Location compteur D.N.50/20 mm	149,78 €
Location compteur D.N. 150 mm	257,94 €

- **PRECISE** que le montant des frais fixes et de la location compteur sera perçu semestriellement, soit 50 % en janvier et 50 % en juillet
- **PRECISE** que ces tarifs sont assujettis au taux de TVA de 5,5 %
- **PRECISE** que le remplacement de compteur d'eau suite à une détérioration due à une négligence de l'abonné sera facturé à l'abonné selon le tarif d'achat de l'appareil majoré d'un forfait de dépose/repose de 2 heures d'intervention d'agent technique.

Interventions :

C. KAMOWSKI, B. BRESO, O. GONNARD

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

12. TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL POUR L'ANNEE 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **FIXE** les montants, à compter du 1er janvier 2012, des concessions funéraires et cinéraires comme suit :

CONCESSIONS FUNERAIRES

Durée	Tarifs au 01/01/2012
15 ans	145,00 €
30 ans	328,00 €
50 ans	971,00 €

CONCESSIONS CINERAIRES

Concession	Durée	Tarifs au 01/01/2012
• pelouse	15 ans	145,00 €
• case de 2 urnes columbarium	15 ans	192,00 €
• case de 4 urnes columbarium	15 ans	291,00 €
• case de 6 urnes columbarium	15 ans	387,00 €
• concession cinéraire en vue dalle+plaque ou caveau+plaque	30 ans	165,00 €

HABILLAGE CONCESSIONS CINERAIRES

Habillage concession cinéraire	Durée	Tarif au 01/01/2012
CAVEAU + PLAQUE	30 ans	1 302,00 €*

*prix facturé par le marbrier

- **PRECISE** qu'en cas d'acquisition d'une nouvelle concession ou dans le cas où le concessionnaire a une concession déjà acquise sur le cimetière communal, une concession en cours de validité peut faire l'objet d'un remboursement au prorata de la durée résiduelle, par année entière (hors l'année en cours).

Intervention :

R. GENEVOIS

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

13. DROITS DE PLACE DES COMMERCANTS AMBULANTS OCCUPANT LE DOMAINE PUBLIC HORS MARCHES
--

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs des droits de place des commerçants ambulants occupant le domaine public (hors marchés) comme suit, à compter du 1er janvier 2012 :

		TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2012 (en euros)
Commerçants ambulants occupant le domaine public hors périmètre des marchés	Abonnement semestriel- emplacement, 1 fois par semaine - 1 journée (ML) - 3 heures maxi (ML)	1 - 43,45 - 15,26
	Passagers 1 journée (ML) - 3 heures maxi (ML)	- 4,16 - 1,80

Intervention:

J. PAULHAN

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

14. DROITS DE PLACE ET CHARGES ELECTRICITE DES MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs des droits de place des marchés publics comme suit, à compter du 1er janvier 2012 :

Tarifs passagers (en euros)

	TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2011
Passagers jours sans électricité (ML)	0,78
Passagers jours électricité gros appareil (forfait)	6,39
Passagers jours éclairage (par unité de 2 ML)	0,78

Tarifs abonnés (en euros)

		TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2011
LA MONTA ET CAMET	Abonnement semestre sans électricité (ML)	4,73
	Abonnement semestre électricité gros appareil (forfait)	89,85
	Abonnement semestre éclairage (ML)	2,68
FIANCEY	Abonnement semestre sans électricité (ML)	6,39
	Abonnement semestre électricité gros appareil (forfait)	105,56
	Abonnement semestre éclairage (ML)	3,47

(ML) MÈTRE LINÉAIRE

Interventions :

C. KAMOWSKI, J. PAULHAN, J. ST-SULPICE, R. GENEVOIS, M. DUBESSET

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

15. FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) - TRAM E- MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ACTIONS- TRANCHE 1- AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme d'actions FISAC Tram E
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer les dossiers de demande d'intervention du FISAC auprès des services instructeurs, ainsi qu'à signer tous documents relatifs à cette question.

Interventions :

C. KAMOWSKI, J. PAULHAN, O. GONNARD, M. DUBESSET

RESULTAT DU VOTE

- ◆ **CONTRE** 6 Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Denise MONZIES, Pierre FRANCOU
- ◆ **POUR** 27

16. FONCIER - CESSIION AU SMTC D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 110 M² ENVIRON A DETACHER DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AT N° 59

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de céder au SMTC, une partie de 110 m² environ de la parcelle cadastrée section AT n° 59 au prix de 80€ le m²,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son premier Adjoint, à signer l'ensemble des documents et actes relatifs à cette cession,
- **DIT** que le notaire de la Ville sera la SEARL DESCHAMPS, 5, Avenue Médecin Général Viallet à Saint-Egrève.

Intervention :

E. ROUX

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

17. FONCIER - CESSIION AU SMTC DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AZ 274 ET AZ 277.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de céder au SMTC, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, les parcelles cadastrées section AZ 274 d'une superficie de 288 m² et AZ 277 d'une superficie de 12 m² sises lieudit « Saint-Robert »,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint, à signer l'ensemble des documents et actes relatifs à cette cession,
- **DIT** que le notaire de la Ville sera la SEARL DESCHAMPS, 5, Avenue Médecin Général Viallet à Saint-Egrève.

Intervention :

E. ROUX

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

18. TARIFS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR LE COMPTE DE TIERS ET AUTRES SERVICES MUNICIPAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer comme suit les tarifs horaires des prestations effectuées par les Services Municipaux pour le compte de tiers et autres services municipaux à compter du 1er janvier 2012.

I- PRESTATIONS	TARIFS 2012 T.T.C.en Euros/Heure
Main d'œuvre adjoint technique	33,27
Tracto-pelle avec chauffeur	60,81
Balayeuse avec chauffeur	85,15
Nacelle avec chauffeur	68,68
Machine pour le nettoyage des graffitis avec adjoint technique et consommable	56,45
Camion grue avec chauffeur	58,00
II- MISE A DISPOSITION DE VEHICULES	TARIFS 2012 T.T.C.en Euros/jour
Types :	
■ Petit véhicule utilitaire	11,17
■ Véhicule utilitaire léger	
Type polybenne VL	31,27
Tondeuse grand rendement (terrains sportifs)	24,36

- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget

Intervention :

B. BRESO

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

19. TARIFS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SERVICE DES EAUX POUR LE COMPTE DE TIERS ET AUTRES SERVICES MUNICIPAUX A COMPTER DU 01 JANVIER 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer comme suit les tarifs horaires des prestations effectuées par le Service des Eaux pour le compte de tiers et autres services municipaux à compter du 1er janvier 2012

III- PRESTATIONS	TARIFS 2012 en Euros/Heure H.T.
Main d'œuvre adjoint technique	27,83
Main d'œuvre adjoint technique (Interventions la nuit de 22h00 à 05h00, les dimanches et jours fériés)	41,71

- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget

Intervention :

B. BRESO

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

20. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011/ 2014 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES- AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse, pour la période 2011-2014.

Interventions :

C. KAMOWSKI, E. JOYAUD, A. FRISARI, O. GONNARD, M. DUBESSET

RESULTAT DU VOTE

- ◆ **CONTRE** 6 Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Denise MONZIES, Pierre FRANCOU
- ◆ **POUR** 27

21. CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE ET LA CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention cadre à intervenir avec la Confédération Syndicale des Familles de Saint-Egrève pour une période d'un an renouvelable deux fois.

Intervention :

A. FRISARI

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

22. POLE JEUNESSE- TARIFS DES ACTIVITES- ANNEE SCOLAIRE 2011/ 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs des activités du pôle jeunesse comme suit :
 - Forfait annuel (*de septembre à août*) obligatoire pour l'accès au pôle jeunesse = 5 €
 - Forfaits activités :
 - *Forfait annuel activité futsal = 10 €*
 - *Forfait trimestriel soutien scolaire 1 séance/semaine = 10 €*
 - *Forfait annuel soutien scolaire 1 séance/semaine = 25 €*
 - *Forfait trimestriel soutien scolaire 2 séances/semaine = 15 €*
 - *Forfait annuel soutien scolaire (de septembre à août) 2 séances/semaine = 40 €*
 - *Forfait trimestriel atelier 1 séance/semaine = 10 €*

- Tarifs par activité pour les jeunes de plus de 12 ans, en fonction du quotient familial CAF (ateliers, sorties ½ journée ou journées avec ou sans activités payantes...).

	QF 0 à 500	QF 501 à 750	QF 751 à 1000	QF 1001 à 1250	QF 1251 à 1500	QF 1501 et +	Extérieurs
Catégorie 1	2	2	2	2	2	2	2
Catégorie 2	2,5	3	4	5	6	7	9
Catégorie 3	4,5	5	6	7	8	9	10
Catégorie 4	8	9	10	11	12	13	15
Catégorie 5	9	10	11	12	13	14	16
Catégorie 6	9,5	10	11	12	13	14	18
Catégorie 7	10	12	14	16	19	22	25
Catégorie 8	13	15	18	20	24	27	35

- Tarifs par Stage et séjour pour les jeunes de 12 ans à 17 ans, en fonction du quotient familial CAF

	QF 0 à 500	QF 501 à 750	QF 751 à 1000	QF 1001 à 1250	QF 1251 à 1500	QF 1501 et +	Extérieurs
Catégorie 9	10	15	18	21	24	27	30
Catégorie 10	54	60	75	90	105	120	165
Catégorie 11	72	80	100	120	140	160	220
Catégorie 12	90	100	125	150	175	200	275

Intervention :

B. COIFFARD

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

23. CULTURE- FINANCEMENT DE LA NUMÉRISATION DU NOUVEL ESPACE CULTUREL ET ADHÉSION AU FOND DE MUTUALISATION DE L'ACRIRA

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **INSCRIT** le projet de numérisation de son futur établissement cinématographique de 2 salles à son budget d'investissement 2012,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions publiques d'investissement envisageables au taux le plus élevé possible et notamment celle de la Région, du Département et de l'Union européenne,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'aide à la numérisation du Centre national de la cinématographie et de l'image animée selon les critères de cette aide définis dans la notice « Aide à la numérisation des salles de cinéma » publiée par ses soins en Juillet 2010,
- **DECIDE** d'accepter le financement provenant des contributions à la transition numérique versées par les distributeurs d'œuvres cinématographiques inédites de longue durée, de programmes audiovisuels, multimédia et publicitaires,
- **MANDATE** le fond de mutualisation de l'ACRIRA afin qu'il négocie, perçoive et collecte, au nom de la Ville, les contributions à la transition numérique que son activité de diffusion génère.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son premier Adjoint à signer l'ensemble des documents inhérents aux conditions de financement de la numérisation du Nouvel Espace Culturel.

Intervention :

G. REYNIER

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

24. MARCHE- NOUVEL ESPACE CULTUREL - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la cession du marché de J.P Chabert - scénographe envers Thierry Guignard - scénographe, au sein du groupement de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un nouvel espace culturel

Interventions :

C. KAMOWSKI, O. GONNARD, M. DUBESSET

RESULTAT DU VOTE

- ◆ **CONTRE** 6 Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Denise MONZIES, Pierre FRANCOU
- ◆ **POUR** 27

25. MARCHE- CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ESPACE CULTUREL - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces des marchés pour les travaux de construction de l'espace culturel à St Egrève, avec les entreprises suivantes :

Pour le lot 3B : Gros œuvre - Terrassements - Maçonnerie

Entreprise SN CUYNAT Construction-

Pour un montant total de : 1 374 645,13 Euros HT soit 1 644 075,58 Euros TTC

Pour le lot 3C : Charpente métallique

Entreprise SOCAM -

Pour un montant total de : 181 245,75 Euros HT soit 216 769,92 Euros TTC

Pour le lot 4 : Étanchéité

Entreprise ACEM - 70 avenue de la Mogne - 38400 ST MARTIN D'HERES

Pour un montant total de : 99 633,42 Euros HT soit 119 161,57 Euros TTC

Pour le lot 8 : Cloisons - Doublage - Faux-plafonds

Entreprise LAMBDA ISOLATION - 11 rue du Docteur Schweitzer - 38180 SEYSSINS

Pour un montant total de : 193 604,80 Euros HT soit 231 551,34 Euros TTC

Pour le lot 9 : Menuiseries intérieures

Entreprise SAVIGNON - 1006 avenue de la Gare - 38140 IZEAUX

Pour un montant total de : 342 251,72 Euros HT soit 409 333,06 Euros TTC

Pour le lot 10 : Revêtements de sols et muraux

Entreprise GENERAL BATIMENT SERVICES - 59 avenue du 8 mai 1945 - 69120 VAULX EN VELIN

Pour un montant total de : 138 310,29 Euros HT soit 165 419,11 Euros TTC

Pour le lot 11 : Peinture

Entreprise FAY CHRISTIAN Peinture - 17 rue de Comboire - 38130 ECHIROLLES

Pour un montant total de : 63 862,50 Euros HT soit 76 379,55 Euros TTC

Pour le lot 12 : Électricité
Groupement d'entreprises ELECTRIC TOLERIE / ROSAZ Énergies . - Electric Tôlerie mandataire
4 impasse de Lorraine - 38130 ECHIROLLES
POUR UN MONTANT TOTAL DE : 368 744,91 EUROS HT SOIT 441 018,91 EUROS TTC

Pour le lot 13 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires
Entreprise PIERRE STREIFF - 21 rue de Brotterode - BP8 - 38950 ST MARTIN LE VINOUX
Pour un montant total de : 553 588,00 Euros HT soit 662 091,25 Euros TTC

Pour le lot 14 : Appareil élévateur
Entreprise OTIS - 5 rue de Maupertuis - ZAC des Ruires - 38320 EYBENS
Pour un montant total de : 33 260,00 Euros HT soit 39 778,96 Euros TTC

Pour le lot 16 : Équipements scéniques
Entreprise AMG-FECHOZ - 46 rue Duhesme - 75018 PARIS
Pour un montant total de : 522 086,00 Euros HT soit 624 414,86 Euros TTC

Pour le lot 17 : Réseaux scéniques
Entreprise ATES - 16 ter rue du Rond Buisson - ZI de Thise - 25220 THISE
Pour un montant total de : 295 868,00 Euros HT soit 353 858,13 Euros TTC

Pour le lot 18 : Aménagement extérieurs espaces verts
Entreprise TOUTENVERT - ZI La Gloriette - 38160 CHATTE
Pour un montant total de : 504 747,65 Euros HT soit 603 678,19 Euros TTC

- **DIT** que les dépenses seront imputées au Budget Communal - section investissement.

Interventions :

C. KAMOWSKI, O. GONNARD, M. DUBESSET

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

26. MARCHE - ASSURANCES - Autorisation de signature

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces des marchés d'assurances de la Ville et du CCAS, avec les titulaires suivants :

Pour le lot 1 : Incendie - Divers Dommages aux Biens
Cabinet GRAS SAVOYE RHONE-ALPES AUVERGNE - 17/19 avenue Georges Pompidou - 69486 LYON Cedex 03
pour le compte de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE
sur la base d'une prime annuelle 2012 pour la Ville de : 69 294,37 Euros TTC
sur la base d'une prime annuelle 2012 pour le CCAS de : 1 336,74 Euros TTC

Pour le lot 2 : Responsabilité Civile Générale
Cabinet PARIS NORD ASSURANCES SERVICES - 159 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS
pour le compte de AREAS DOMMAGES
sur la base d'une prime annuelle 2012 pour la Ville de : 11 693,29 Euros TTC
sur la base d'une prime annuelle 2012 pour le CCAS de : 1 937,14 Euros TTC

Pour le lot 3 : Flotte Automobile
Cabinet ASSURANCES PILLIOT - 19 rue de Saint-Martin - 62120 AIRE SUR LA LYS
pour le compte de BTA
sur la base d'une prime annuelle 2012 pour la Ville de : 40 545,00 Euros TTC
sur la base d'une prime annuelle 2012 pour le CCAS de : 6 480,00 Euros TTC

Pour le lot 4 : Protection Juridique Générale
Cabinet PARIS NORD ASSURANCES SERVICES - 159 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS
pour le compte de AREAS DOMMAGES

sur la base d'une prime annuelle 2012 pour la Ville de : 3 000,00 €uros TTC
sur la base d'une prime annuelle 2012 pour le CCAS de : 600,00 €uros TTC

Pour le lot 5 : Dommage aux Objets d'Arts et/ou d'Expositions

Cabinet SARRE ET MOSELLE - 17 bis avenue Poincaré - BP 80045 - 57401 SARREBOURG Cedex
pour le compte de HISCOX

sur la base d'une prime annuelle 2012 pour la Ville de : 150,00 €uros TTC

- DIT que les dépenses seront imputées au budget - section fonctionnement.

Interventions :

C. KAMOWSKI, J. ST-SULPICE, M. DUBESSET

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

27. RESSOURCES HUMAINES - SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** les suppressions et les créations de postes susmentionnés modifiant le tableau des effectifs de la collectivité
- **APPROUVE** la correction à apporter à la délibération n° 2011/06.29 du 28 septembre 2011
- **AUTORISE** le Maire à engager les procédures correspondantes et à signer tout acte nécessaire à la prise en compte de ces dispositions
- **DIT** que la dépense afférente sera inscrite au Budget Communal et imputée au chapitre 012 - frais de personnel.

Interventions :

R. GENEVOIS

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

28. ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES (ADPA) - CONSEIL D'ADMINISTRATION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DESIGNE** Evelyne JOYAUD pour siéger au Conseil d'Administration de l'ADPA

	<u>EVELYNE JOYAUD</u>
Bulletins dans urne	33
Bulletins blancs et nuls	0
	33
<i>Suffrages exprimés</i>	
Majorité absolue de	17
Ont obtenu	33 Voix

Le Maire
Catherine KAMOWSKI